

# Chiffres clés Epargne réglementée



## Livrets réglementés

Produit	plafond de versement	rendement net au 1 <sup>er</sup> août 2013 (*)
Livret A / Bleu	22 950 €	1,25 %
LDD (livret de développement durable)	12 000 €	1,25 %
LEP (**)	7 700 €	1,75 %
Livret Jeune	1 600 €	1,25 % minimum

(\*) Tous ces livrets sont exonérés d'impôts et de prélèvements sociaux

(\*\*) L'ouverture du LEP (Livret épargne populaire) n'est autorisée qu'aux personnes non imposables, ou ayant payé moins de 769 € d'impôt sur le revenu en 2012.

## L'épargne logement

Produit	plafond de versement	rendement (*)	plafond de prêt	taux du prêt
Compte épargne logement (CEL) (**)	15 300 €	0,75 % / 1,13 %	23 000 €	2,75 %
Plan épargne logement (PEL) (**)	61 200 €	2,50 % / 3,50 %	92 000 €	4,20 %

(\*) Le rendement grimpe avec la prime d'Etat (plafonnée à 1 525 € pour le PEL et 1 144 € pour le CEL), laquelle est accordée uniquement si le titulaire utilise ses droits à prêt (pour les PEL ouverts depuis le 12/12/2002). De ce rendement, il faut déduire les prélèvements sociaux (15,50 % à compter de juillet 2012). De plus, les intérêts des PEL de plus de douze ans sont imposés au barème de l'impôt à compter de la déclaration d'impôt 2014 (sur les revenus 2013). Pour 2013 (imposition des revenus de 2012), les contribuables peuvent encore opter pour le prélèvement forfaitaire de 24 %. Ce sera également possible, quelle que soit l'année d'imposition, pour les foyers fiscaux qui perçoivent moins de 2 000 euros d'intérêts par an.

(\*\*) Rendement sans prime / rendement avec prime. Ces conditions s'appliquent à compter du 01/08/2013 pour les CEL et pour les PEL ouverts depuis le 1er août 2003.

## Le taux de rendement des PEL depuis 25 ans

Date d'ouverture du PEL	Taux épargne prime incluse	Taux épargne sans prime	Taux de prêt
Du 01/07/1985 au 15/05/1986	7,50 %	4,75 %	6,45 %
Du 16/05/1986 au 06/02/1994	6,00 %	4,62 %	6,32 %
Du 07/02/1994 au 22/01/1997	5,25 %	3,84 %	5,54 %
Du 23/01/1997 au 08/06/1998	4,25 %	3,10 %	4,80 %
Du 09/06/1998 au 25/07/1999	4,00 %	2,90 %	4,60 %
Du 26/07/1999 au 30/06/2000	3,60 %	2,61 %	4,31 %
Du 01/07/2000 au 31/07/2003	4,50 %	3,27 %	4,97 %
Depuis le 01/08/2003	3,50 %	2,50 %	4,20 %



## Possibilités de cession de droits à prêts issus d'un CEL ou d'un PEL

Produit détenu par le cédant (celui qui cède ses droits)

Produit détenu par le bénéficiaire de la cession	CEL		PEL
	12 mois minimum	18 mois minimum	3 ans minimum
Aucun (ni PEL, ni CEL)	✗	✗	✗
CEL depuis 12 mois	✗	✓	✗
CEL depuis 18 mois	✓	✓	✗
PEL depuis 3 ans	✓	✓	✓

Contrairement à une idée reçue, la personne qui cède ses droits à prêt ne cède que les « droits à prêt ». Elle n'aura donc pas la possibilité d'emprunter pour elle-même, mais récupérera le capital qu'elle a épargné, les intérêts produits par ce capital et la prime d'épargne. Bien que cela soit plus rare en pratique, une cession de l'ensemble du PEL (droit à prêt + capital épargné + intérêts) est possible, mais, étant assimilée à une donation, elle nécessitera un acte notarié.

